

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 48 (1956)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Les grèves pendant la guerre et l'après-guerre  
**Autor:** Brügel, J.-W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384964>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de maintes revendications et ainsi tracé en matière de pension une nouvelle voie et de nouvelles perspectives.

Les projets en discussion ou en préparation laissent espérer qu'un même souci de cohérence et de coordination prévaudra enfin à travers les divers régimes pour le plus grand bien d'une branche importante de notre sécurité sociale.

## Les grèves pendant la guerre et l'après-guerre

Par J.-W. Brügel, Londres

De manière générale, les statistiques relatives aux conflits du travail portent uniquement sur les grèves et les lock-outs et ne donnent pas une image complète des perturbations dont la paix du travail peut faire l'objet. Seuls le Japon et, depuis quelque temps, l'Indonésie enregistrent également les conflits entre employeurs et travailleurs qui n'entraînent pas des cessations du travail. En outre, les statistiques officielles dont on dispose actuellement ne tiennent pas compte de ces formes de grèves (grève sur le tas, grève perlée, etc.) qui consistent, dans les services publics par exemple, à appliquer strictement la loi ou le règlement ou, dans les usines, à ralentir les cadences du travail pour exercer une pression sur l'employeur. D'ailleurs, seuls les pays de l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande publient des informations complètes. En dépit de ces réserves, la statistique sur les conflits du travail de 1937 à 1954 publiée dans la *Revue internationale du Travail* de juillet 1955 n'en présente pas moins un réel intérêt. Les lock-outs étant relativement rares, nous n'en tiendrons pas compte en analysant cette statistique.

L'étude du B. I. T. est fondée sur les indications fournies par seize pays (Argentine, Australie, Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Finlande, Inde, Irlande, Canada, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Union sud-africaine et États-Unis) pour la période 1937-1954 et par douze pays dès 1949 (Burma, Ceylan, Chili, Allemagne occidentale, France, Hawaï, Israël, Italie, Japon, Pakistan, Philippines et Porto-Rico). Nous ignorons les raisons pour lesquelles l'Autriche ne figure pas dans cette statistique. Ces vingt-huit États totalisent la moitié environ de la population de la planète et, si l'on excepte l'Argentine et divers pays d'Asie, les deux tiers des travailleurs en mesure de lutter librement pour la défense de leurs intérêts. La statistique du B. I. T. décèle le nombre des arrêts du travail, l'effectif des travailleurs impliqués dans ces conflits et les journées de travail perdues. Il va sans dire que le nombre des grèves a fortement diminué pendant la guerre, sauf au Canada et en Australie. Au cours des années qui ont suivi la fin des hostilités, la statistique des conflits du travail suit une courbe fortement ascendante;

le nombre des journées de travail perdues a atteint un maximum en 1945, 1946 et 1947. Dès 1948 cependant, les tensions diminuent. 1954 a été l'année d'après-guerre la plus calme; dans tous les pays du monde, elle a été marquée par une baisse considérable de l'effectif des travailleurs impliqués dans les conflits du travail et du nombre des journées perdues. Depuis 1937, dans quinze des seize pays englobés dans cette statistique le nombre des travailleurs en grève a été, chaque année, approximativement aussi élevé que celui des salariés qui ont interrompu le travail aux Etats-Unis; en revanche, le nombre des journées de travail perdues aux Etats-Unis a toujours été plusieurs fois supérieur à la totalité des journées perdues dans les quinze autres pays, ce qui permet de conclure à une durée relativement longue des conflits aux Etats-Unis. Cette constatation en dit long sur la puissance de choc des syndicats américains. Les chiffres ci-dessous concernent la période 1949-1954; ils portent sur vingt-huit pays; ce sont les plus complets que l'on connaisse (les chiffres relatifs à 1954 reposent sur des estimations). Il faut aussi tenir compte du fait que les travailleurs qui ont participé à plusieurs grèves au cours de la même année sont comptés plusieurs fois:

	Nombre des travailleurs impliqués dans des conflits du travail en millions			Nombre des journées de travail perdues en millions		
	28 pays	15 pays	U S A	28 pays	15 pays	U S A
	1949	13,9	1,7	3,0	96,2	14,4
1950	10,6	2,2	2,4	94,9	27,9	38,8
1951	9,8	1,9	2,2	51,9	10,8	22,9
1952	10,4	2,2	3,5	93,5	11,4	59,1
1953	13,5	2,6	2,4	61,3	9,4	28,3
1954	7,5	1,6	1,5	45,4	9,3	22,0

1946 a été sans contredit l'année la plus agitée. Dans les seize pays pour lesquels on dispose de chiffres, 8,4 millions de travailleurs ont cessé le travail et 143 millions de journées ont été perdues pour la production; à eux seuls, les Etats-Unis ont compté 4,6 millions de grévistes (dans les mines et l'industrie de l'acier avant tout) et 116 millions de journées perdues; parallèlement, les grèves ont été relativement nombreuses au Canada, en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas et même en Suisse. En 1947, c'est la France qui a été le pays le plus frappé. Trois millions de travailleurs ont participé à des conflits ouverts et 22,7 millions de journées de travail ont été perdues à la suite d'une vague de grèves, partiellement d'origine politique, qui s'étendirent au pays tout entier.

Bien que les troubles aient persisté en France en 1948 et en 1949, le nombre des conflits a cependant diminué, comme d'ailleurs dans les autres pays européens. Pour apprécier l'ampleur des grèves dans un pays, il faut comparer le nombre des travailleurs impliqués dans les conflits avec l'effectif des personnes occupées. Le tableau

ci-après indique le nombre des journées de travail perdues, par millier de travailleurs des mines, des industries de transformation, de la construction et des transports :

	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Belgique . . .	1370	1120	530	1720	350	520	250	220
Danemark . .	790	15	15	5	5	5	5	30
Allemagne R. F.	—	—	35	45	180	50	150	160
Finlande . . .	710	390	1990	8140	540	65	120	200
France . . . .	3350	1890	890	1530	500	250	1370	210
Grande-Bretagne	190	150	140	100	130	140	170	190
Irlande . . . .	1290	890	1110	650	810	1730	320	250
Italie . . . .	—	—	1730	1260	800	530	1110	710
Pays-Bas . . .	140	90	190	110	40	20	15	35
Norvège . . .	85	170	150	65	60	190	65	110
Suède . . . .	55	65	10	10	220	35	240	10
Suisse . . . .	100	60	45	5	10	10	60	25
Etats-Unis . . .	1450	1450	2290	1690	920	2400	1070	850

Les chiffres relatifs à la Suisse, à l'Allemagne et aux Pays-Bas notamment reflètent la discipline dont les syndicats et les travailleurs ont fait preuve dans ces pays; pour ce qui est de la Suisse en particulier, ils sont un reflet de l'extraordinaire développement des conventions collectives. De 1947 à 1954, la proportion des travailleurs impliqués dans des conflits du travail a oscillé entre 3 et 7% aux Etats-Unis; elle a été de 2% environ en Grande-Bretagne (où elle a atteint 7% en 1953 à la suite d'une grève de démonstration d'un jour à laquelle 3 millions de métallurgistes ont participé). Cette proportion a oscillé entre 10 et 16% en France et entre 25 et 60% en Italie; mais ces deux pays se signalent tous deux par la durée particulièrement brève des conflits — un à deux jours généralement — ce qui s'explique par la prédominance des grèves d'« avertissement » englobant un très grand nombre de travailleurs. Lorsque l'on compare, dans les divers pays, le nombre des journées perdues par travailleur impliqué dans un conflit, on obtient des indications très intéressantes. Cette comparaison permet de mesurer approximativement la durée moyenne des cessations du travail. Les chiffres ainsi obtenus accusent, dans chaque pays, une certaine régularité; au Royaume-Uni, par exemple, la durée moyenne des conflits, de 1948 à 1952, a varié entre 4,2 et 4,6 jours seulement; elle est tombée à 1,6 en 1953, année où un million de travailleurs firent une grève d'avertissement de vingt-quatre heures. En Suède, la puissance du mouvement se traduit non seulement par le faible nombre des grèves, mais aussi par la durée relativement longue de chacune d'elles. La moyenne la plus courte (16,8 jours) a été enregistrée en 1950, alors qu'elle s'est inscrite à 35 jours en 1951 et à 37 jours en 1952.



La statistique du B. I. T. ne fait malheureusement pas de distinction entre les grèves officielles et les grèves inofficielles, c'est-à-dire entre celles qui ont été ordonnées par l'organisation syndicale et celles qui ont échappé à son contrôle. Dans la plupart des cas, les conditions de travail et de salaire ont été à l'origine des conflits ouverts. Pour apprécier les répercussions des grèves sur l'économie, il ne faut pas se laisser impressionner par les chiffres. En 1954, les arrêts du travail aux Etats-Unis (où les grèves et les lock-outs sont généralement plus importants que dans les autres pays) ont entraîné la perte de 22 millions de journées de travail. Ces chiffres sont impressionnants à première vue; cependant, au cours de la même année, le nombre total de journées de travail effectuées par l'ensemble de la main-d'œuvre américaine a été de 12 milliards au moins, de sorte que les journées perdues à la suite de grèves ne représentent que 0,2% du temps de travail global. Le B. I. T. constate « qu'en fait les grèves ne constituent pour l'économie qu'une cause relativement peu importante de perte de journées de travail. En décidant qu'un jour ordinaire de travail devient un jour de fête chômé, on inflige généralement à la production nationale une perte plus grande que celle qui résulte de l'ensemble des conflits de travail survenus en un an ». En outre, les pertes dues aux conflits sont généralement négligeables si on les compare à celles qu'entraînent d'autres causes mesurables. En Grande-Bretagne, par exemple, les maladies, à elles seules, ont entraîné la perte de 15,6 journées de travail par travailleurs en 1945, alors qu'en 1944, année où les conflits ont été plus aigus qu'en aucune autre des dix ou vingt années précédentes, les arrêts du travail n'ont fait perdre que 0,2 journée par personne employée. Aux Etats-Unis, le nombre des journées de travail qu'auraient pu accomplir les personnes en chômage dans la seule année 1954 aurait été deux fois plus grand que le nombre de journée de travail perdues à la suite de l'ensemble des conflits survenus entre 1946 et 1954. De même, les pertes dues aux conflits ont presque toujours été inférieures aux pertes causées par l'absentéisme. Pour apprécier les répercussions des grèves sur l'économie nationale, il faut aussi tenir compte des branches dans lesquelles elles éclatent. Il va sans dire qu'une cessation du travail dans les transports, les mines ou la production de l'acier touche plus fortement l'ensemble de la nation qu'une grève du textile.

Le chiffre relativement faible des journées perdues pour fait de grève au regard des journées de travail effectuées indique que, dans les pays libres, les travailleurs et leurs organisations tendent de plus en plus à imposer leurs légitimes revendications par le moyen des négociations collectives (contrats collectifs, conciliation et arbitrage) et à faire de la grève un *ultima ratio*. Mais il n'en reste pas moins que, même dans les pays socialement les plus évolués, les syndicats ne peuvent pas renoncer entièrement à cette arme.